

Commune de Gennes sur Seiche

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/12/2017

Date de convocation : 12/12/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 15 – Présents : 13 – Votants : 13

**du Conseil Municipal de la commune
de Gennes-sur-Seiche**

Département d'Ille-et-Vilaine

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre 2017 à 20 h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Yves Hisope, Maire.

Date de convocation : 12/12/2017

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Présents : 13 Votants : 13

Étaient présents : Yves Hisope, Anne Rousseau, Henri Béguin, Paul Grimault, Raymond Gaillard, Madeleine Bétin, Xavier Bisaro, Lionel Cornée, Myriam Jéby, Vincent Lamy, Christophe Moraux, Eric Raison, Denis Rossignol

Absents excusés : Agnès du Campe de Rosamel, Maurice Droyaux

Procuration : Néant

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Myriam Jéby a été nommée comme secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Ces formalités remplies,

N°	THEME	OBJET	DECISION
58	ASSAINISSEMENT	RPQS	Le Conseil valide le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif 2016
59	FONCTION PUBLIQUE	Régime indemnitaire	Le Conseil décide d'accorder des indemnités IFTS et IAT pour le personnel administratif
60	FONCTION PUBLIQUE	Gratification CAE	Le Conseil décide d'accorder une gratification pour le personnel en CAE pour l'année 2017
61	MARCHE PUBLIC	Travaux de sécurisation Rue Jean de Gennes	Le Conseil valide la proposition de l'Entreprise PIGEON pour le lot 1 (travaux de voirie et terrassement pour un montant de 36 729 € HT. L'offre pour le lot 2 est déclarée infructueuse
62	FINANCES	Décision modificative 3	+ 3 300 € (article 21318) + 3 300 € (article 2313 – opération 112)

Affiché le 28 décembre 2017

P/le Maire, l'adjoint délégué,
Henri BEGUIN